

Bourse de recherche Service de la culture – Université de Lausanne sur la montagne

Dans la perspective de favoriser la recherche en sciences humaines et sociales dans les Alpes valaisannes, le Service de la culture du Canton du Valais s'associe à l'Université de Lausanne pour proposer une **bourse de recherche SC – UNIL sur la montagne**.

1. CONTEXTE

Le **Service de la culture du Canton du Valais**, à travers les *Vallesiana*, plateforme de prestations commune des Archives de l'Etat du Valais, de la Médiathèque Valais et des Musées cantonaux, propose depuis 2017 les bourses de soutien à la recherche *Vallesiana*. Celles-ci ont pour objectif général de renforcer le secteur de la recherche de niveau scientifique en lien avec le patrimoine culturel et naturel conservé par les institutions culturelles du canton (Archives de l'Etat du Valais, Médiathèque Valais, Musées cantonaux)¹. Elles visent à créer les conditions cadres favorables au développement de carrières professionnelles durables et à la collaboration entre chercheurs sur des projets innovants et dans le cadre de groupes de projet. Elles s'inscrivent en principe dans le cadre du programme de recherche pluriannuel défini par les institutions culturelles et s'adressent à la fois aux chercheurs débutants et confirmés.

Dans cette perspective, les bourses de soutien à la recherche *Vallesiana* soutiennent des projets de recherche qui :

- enrichissent les connaissances dans le domaine du patrimoine culturel et naturel conservé par les institutions culturelles du canton (Archives de l'Etat du Valais, Médiathèque Valais, Musées cantonaux) ;
- répondent à des critères qualitatifs² ;
- répondent à des critères spécifiques³.

Dans le but de réaliser son objectif général, le programme de soutien *Vallesiana* comprend les dispositifs suivants :

- Bourses de soutien pour chercheurs débutants
- Bourses de soutien pour chercheurs confirmés

Rattaché à l'Université de Lausanne, le **Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM)** a trois missions :

- le développement de recherches disciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires sur les problématiques des **régions de montagne**, avec une focalisation sur les Alpes valaisannes et vaudoises ;
- la mise en œuvre de processus de recherche renforçant l'**interdisciplinarité** ;
- la **diffusion** des résultats de recherche auprès de publics variés, en particulier les populations des régions de montagne et le public scolaire.

2. DÉFINITIONS

¹ Par *patrimoine culturel et naturel conservé par les institutions culturelles du canton*, on entend les fonds et les collections conservés par les Archives de l'Etat du Valais, la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux (Musée d'art, Musée d'histoire et Musée de la nature). La recherche de niveau scientifique doit porter en priorité sur l'étude et la mise en valeur des fonds et des collections de ces trois institutions ; elle peut néanmoins également porter sur leur mise en relation avec des fonds et des collections conservées par des tiers.

² La *qualité d'un projet* est évaluée en fonction des trois critères suivants :

- le projet convainc par sa qualité scientifique et atteste d'un haut niveau de compétences du/de la requérant-e ;
- la mise en œuvre du projet est conforme aux normes et standards de la recherche de niveau scientifique ;
- le rapport coût-réalisation est approprié.

³ La *spécificité d'un projet* est évaluée en fonction des deux critères suivants :

- le projet porte sur des aspects peu étudiés du patrimoine culturel et naturel conservé par les institutions culturelles du canton du Valais (Archives de l'Etat du Valais, Médiathèque Valais, Musées cantonaux) et propose des pistes de recherche innovantes ;
- le projet fait écho aux programmes de recherche et de mise en valeur proposés par les institutions culturelles du canton.

⁴ Par chercheur-e, on entend toute personne qui satisfait aux critères suivants :

- avoir achevé *a minima* une formation de niveau Master dans une ou plusieurs institutions officiellement reconnues (hautes écoles, universités, écoles polytechniques, etc.) depuis moins de cinq années révolues ;
- exercer une activité régulière dans le domaine de la recherche de niveau scientifique aux niveaux cantonal, national ou international (publications d'articles ou d'ouvrage dans des revues scientifiques, participation à des colloques ou des journées d'études, activité d'enseignement de niveau tertiaire)
- être reconnu-e comme un-e chercheur-e prometteur-euse par des personnes ou institutions qualifiées dans son domaine de compétences.

3. ORGANISATION DE LA BOURSE DE RECHERCHE SC – UNIL SUR LA MONTAGNE

La sélection de la bourse de soutien est confiée à une commission formée de **sept membres** : la cheffe du Service la culture du Canton du Valais, présidente de la commission, trois représentant-e-s du Service de la culture du Canton du Valais et trois représentant-e-s du Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne de l'UNIL. La coordination de la commission est assurée par le Service de la culture.

Dans la mesure où elle juge que les projets déposés ne répondent pas aux objectifs du programme de soutien, la commission peut renoncer à l'attribution de la bourse.

4. PROGRAMME 2021

Chaque année, le CIRM et le Service de la culture définissent une thématique de recherche. En 2021, les projets devront porter sur les **enjeux touristiques du Valais dans une perspective diachronique** en exploitant les fonds et collections des institutions culturelles valaisannes.

La bourse se monte à **CHF 20 000.-**.

L'appel à candidatures est publié en décembre 2020 dans les Newsletters du CIRM et du Service de la culture, ainsi que sur les portails www.vallesiana.ch et www.unil.ch/centre-montagne.

Le délai de candidature est fixé au **28 février 2021**.

Seules sont prises en considération les candidatures déposées via la plate-forme en ligne www.vs-myculture.ch pour le 28 février 2021 au plus tard. Elles comprennent au minimum les informations suivantes :

- **Qui** : requérant-e du projet
 - coordonnées
 - curriculum vitae
 - liste des publications des 5 dernières années
- **Quoi** : projet de recherche (**10 pages max.**)
 - description du projet de recherche
 - méthodologie choisie
 - plan de réalisation et budget
 - brève présentation des fonds et des collections des institutions culturelles du canton du Valais qui font l'objet de la recherche, en mentionnant leur numéro d'inventaire
 - évaluation de l'apport à la recherche sur le tourisme de montagne en Valais
- **Quand** : délais de réalisation (le projet devra être réalisé durant l'année 2021 et le rapport d'autoévaluation sera rendu au plus tard le 31 janvier 2022).
- Coordonnées bancaires

Les décisions de la commission sont transmises aux candidats le **31 mars 2021** au plus tard. Les réponses ne sont accompagnées d'aucun considérant ou justificatif.

5. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- la pertinence du projet de recherche présenté en regard de la thématique annuelle et sa faisabilité ;
- le parcours antérieur du/de la candidat-e, le niveau des recherches effectuées précédemment, le potentiel de développement et l'intérêt du soutien au regard du stade d'avancement de la carrière.

6. OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

La personne bénéficiaire envoie au secrétariat de la commission un bref rapport d'autoévaluation des activités, au plus tard pour le **31 janvier 2022**.

La personne bénéficiaire soumet à une revue scientifique reconnue un article, rédigé en français, en allemand ou en anglais. L'article doit être soumis au plus tard le **30 juin 2022** et une copie de la version soumise doit être remise à la Commission. L'article déposé sera ensuite envoyé à la commission.

Le bénéficiaire a l'obligation de mentionner que la recherche a été réalisée avec le soutien de la bourse de recherche *SC – UNIL sur la montagne*, octroyée conjointement par le Service de la culture du canton du Valais et le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne de l'Université de Lausanne.

En cas de non-respect des exigences ci-dessus, la commission peut prononcer une interruption de la bourse ; les cas d'abus manifestes peuvent entraîner une demande de remboursement des fonds reçus. Le bénéficiaire d'une bourse de soutien à la recherche garde un accès complet aux autres programmes de soutien financier du Canton du Valais.

7. RENSEIGNEMENTS

Pour la bourse 2021, personnes suivantes pourront donner des renseignements :

Alain Dubois, Archiviste cantonal, alain.dubois@admin.vs.ch

Emmanuel Reynard, Directeur du CIRM, UNIL, emmanuel.reynard@unil.ch

Leïla Kebir, Professeure, UNIL, leila.kebir@unil.ch